LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMERO 5 CENTIMES

SIXIEME ANNEE. — N° 178

MECRERDI 27 JUIN 1900

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr 50	11 fr	22 fr

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

UNE SURPRISE !

Plusieurs journaux ont offert à leurs lecteurs, à des tarifs encore trop élevés, un séjour de quelques heures à l'Exposition.

Toujours soucieux d'être agréable à nos amis, nous nous sommes préoccupés, nous aussi, de satisfaire leur curiosité légitime.

Mais nous avons voulu réduire au plus bas prix les sacrifices pécuniers qu'ils auraient à consentir.

Nos démarches ont heureusement abouti et, dès maintenant, nous pouvons annoncer que, à très brève échéance, tous nos lecteurs trouveront, ici même, une surprise qui les étonnera : **pour une somme infime ils pourront se rendre à Paris et y séjourner trois jours pleins !**

A bientôt, les détails.

L'ELECTION DE DOUAI

Nous écrivions, jeudi soir, au sujet de la situation électorale dans la deuxième circonscription de Douai :

— « .... Nous assisterons dimanche prochain au spectacle d'une élection incomplète, faute d'un nombre suffisant de votants, à l'élimination, au ballottage, du candidat républicain le moins favorisé, et à la naissance d'une candidature réactionnaire. »

Nos prévisions sont, en partie, vérifiées. Dans quelques heures, l'événement les aura tout à fait confirmées.

En effet, quoqu'il n'y eut que deux candidats à cette élection, un scrutin de ballottage est nécessaire, car M. Cardon, le candidat le plus favorisé, n'a pas réuni sur son nom la majorité des suffrages exprimés et la moitié des votants plus un.

Grâce à un procédé « dont la franchise et l'élévation d'esprit sont exclus » (cf. le *Progrès du Nord*), le parti clérical est parvenu à faire égarer plus de 1500 voix.

Ne voulant pas choisir entre MM. Dumont et Cardon qui se réclamaient également du programme républicain, n'ayant pu découvrir à temps un candidat de leur choix, les réactionnaires ont dû distribuer des bulletins au nom de MM. Cardon et Dumont, mais beaucoup d'entre eux, en votant, les ont barrés, quoiqu'ils entassent en masse ce compte pour le colonel de la Jaille.

L'élection est donc à recommencer et l'on va probablement voir se réaliser la seconde partie de nos prévisions : la candidature d'un candidat conservateur.

Nous avons nettement notre opinion sur MM. Cardon et Dumont. A l'heure du ballottage nous reprendrons nos libertés, nous avons toute la liberté, et nous la reprendrons.

Aujourd'hui, nous avons un devoir à remplir — un devoir républicain. Nous ne voulons pas, dès aujourd'hui, en outrer un Cardon que la réaction reconquiète le siège de M. Raoul des Rotours.

Et c'est pourquoi, sans nous arrêter autrement au passé de M. Cardon, à ses attaches de famille, à l'esprit politique qu'on lui prête, considérant seulement ses déclarations à la Ligue républicaine d'orchies et les résultats du scrutin de dimanche où il est arrivé bon premier, nous disons bien haut que tous les électeurs de M. Dumont doivent se rallier, quelque rancœur qu'ils en éprouvent, à la candidature de M. Cardon et que M. Dumont, plus que nul autre, est tenu de conseiller sinon d'ordonner cette abnégation à ses amis.

Si cela ne se fait pas, si on laisse à la réaction le temps de préparer ses chausses-trapes, c'est le troisième larron — le père, le larron nationaliste — qui l'emportera dans quinze jours.

Que nos amis de Somain, de Marchiennes et autres lieux réfléchissent à cela : que M. Dumont se donne la peine de peser la responsabilité personnelle qui lui incombera devant l'opinion républicaine en prenant une attitude autre que celle que nous nous permettons de lui conseiller, et neuf mille suffrages démocratiques s'entasseront dans les urnes du ballottage pour ruiner à jamais les espérances de la réaction dans la deuxième circonscription de Douai.

Il n'est qu'un cas où M. Dumont pourrait demeurer l'adversaire de M. Cardon : c'est dans le cas où les conservateurs plus désespérés que nous le pensons s'abstiendraient de présenter un candidat de dernière heure.

Nous tiendrions, alors, la même attitude qu'avant le scrutin de dimanche nous laisserions MM. Cardon et Dumont aux douceurs du match à l'écharpe, puisque l'élection de l'un ou de l'autre, quoique ne nous satisfaisant pas au point du semi-collectivisme, serait encore une victoire républicaine.

Mais nous ne pouvons raisonnablement supposer que la réaction abandonne ses griffes et se soit désintéressée de la lutte jusqu'à laisser le champ libre à deux hommes qui, avec plus ou moins de sincérité, se sont proclamés ses adversaires.

Nos réactionnaires du Nord sont gens d'action et maîtres dans l'art de surprendre la sincérité des électeurs, et au si, celle des candidats.

Il faut donc qu'en la circonstance non seulement les électeurs se serrent les coudes, mais encore que les candidats donnent l'exemple de la solidarité.

M. Dumont peut jouer, ici, un rôle d'autant plus enviable qu'il lui est aisé, avant de reprendre sa place dans le rang, de contraindre son concurrent plus favorisé à des déclarations qui dissiperont toutes les équivoques.

S'il agissait ainsi, la démocratie qui lui a déjà témoigné une incontestable sympathie saurait mieux, par la suite, reconnaître ses services, car devant elle, un homme politique vaut moins par ses succès électoraux que par les sacrifices d'amour-propre et d'ambition qu'il sait consentir à la cause commune.

G. SIAUVE-EVAUSY.

NOTES SOCIALISTES

L'aristocratie au dix-neuvième siècle, c'est la haine de ceux qui travaillent, c'est vouloir vivre sans produire, c'est sans travailler exploiter toutes les places sans être en état de les remplir, enfin c'est tous les honneurs sans les avoir mérités.

—o—

Ce qu'il y a de plus étrange dans les attaques des adversaires du socialisme, c'est que ce sont eux qui accusent les travailleurs de vouloir tout créer un nouvel ordre social où tout le monde s'occuperait utilement !

—o—

Il faudra bien que le peuple affame parce qu'il aura trop produit, se lève pour avoir raison des affameurs. Il faudra bien qu'il arrive ce jour où la justice et de l'égalité ou abondance seront le bien commun où le travail sera la liberté.

C'est ainsi que s'accomplira cette révolution sociale que les affameurs ne veulent pas comprendre, et pour laquelle nous mettons aujourd'hui, comme nous sommes prêts à combattre demain pour la rendre victorieuse.

Chronique de l'Exposition

UNE LÉGENDE

Le prix de la vie à Paris pendant l'Exposition. — Ce que l'on peut voir pour dix sous

On commencera par répéter qu'il n'est « pas prêté » et que « tout voir l'argent des gens qui de leur hôtel ne sortent jamais » ou « qui elle est » et « qui elle est » ne passerait pas scrouli, même inspirée.

Les gens perdent de la catastrophe immédiatement, en prétendant que Millerand était un assassin et qu'il faut le rejeter dans des pâtrages aussi peu sûrs, il est vrai, mais de représentant qui ne se rendent pas l'avenir de la nation tout malheureusement sans lendemain.

Le 1er prix un jour dans un sous-sol on eut le mauvais goût de le tenir.

Une position est un surtout énorme, incontestable.

Les Français, qui suivent l'étangle de M. Brunont, et les gens de droit, pour qui le fin du fin de la politique républicaine consiste à prépiner le retour au pouvoir de M. Méline, cher aux jésuites, sont même obligés de le croire.

Un surtout, la position est un succès. Mais, disent-ils, quel dommage que la chose soit surtout à des petites gens, de travailleurs, à des employés, aux ouvriers... car, pour visiter Paris aux heures présentes, il faut, ajoutent les bons apôtres, avoir en portefeuille au moins un demi-million...

Et c'est avec cette suprême légende que l'on compte détourner de venir à Paris des gens de province et les gens de l'étranger. Il est vrai que, parti-pris, elle n'a pas accrédité, si bien que notre excellent confrère Paul Meran, consacre à la question dernière lettre parisienne de la *Vie ouvrière*.

C'est une sottise, en effet, de dire qu'on ne peut pas venir à Paris si on n'a pas de quoi rester plus longtemps que la visite de l'Exposition et sans compter le logement et la nourriture encore !

Il est bien vrai, en ce qui concerne le logement, que la plupart des hôtels parisiens ont grossi leurs prix. Mais nous agirons pour eux, et plutôt des chiffres avec notre confrère Meran.

On paie 50 ou 10 francs une petite chambre bien meublée dans un hôtel du plein centre, et jusqu'à 20 francs ou davantage dans certains caravansérails à l'usage des nababs. Mais on peut aussi obtenir très honnêtement, pour 4 ou 5 francs par jour — et souvent moins — une chambre confortable, propre et meublée d'un bon lit, et en cet ainsi par centaines dans de cellents quartiers qui ne sont pas précisément les grands boulevards, mais dont une dominichette de marraine ou d'omnibus conduit à l'Exposition.

Pourtant, la nourriture, dit-on, qu'un fin repas à la carte peut se sortir par 100 francs au Café de Paris, mais il est tout aussi vrai qu'il y a dans à peu près tous les quartiers de Paris, au quartier Latin, dans le quartier Latin et même dans les rues voisines de la position, sur la rive gauche de la Seine, des maisons où l'on a deux plats et un dessert pour 1 fr. 50.

Voilà pour la ville. Dans l'Exposition même, les prix sont naturellement plus élevés. Le Trocadéro, au champ de Mars, aux Invalides, le repas à prix fixe se compte de 4 à 5 francs, y compris la boisson. Dans des Nations, le service est généralement à la carte, et cela vaut beaucoup. Les grands restaurants français, le pavillon allemand et le pavillon américain offrent un luxe qu'il faut évidemment payer, le pavillon belge, le norvégien, le bulgare et quelques autres ont des prix abordables. Mais cela est encore cher dites vous.

Sans doute. Cependant les toutes petites bourses ne sont pas non plus oubliées. D'abord on peut apporter du dehors des victuailles et improviser un repas sur un banc. Beaucoup de gens font ainsi. Il y a ensuite, partout, partout, de petits bars en plein vent où l'on débite de la bière et du cidre avec d'excellentes saucisses, des tartines et des pains fourrés qui peuvent au besoin suffire à alléger d'un visiteur qui ne se préoccupe pas trop de gourmandise. On peut même goûter du muscat de Smyrne à la centième le verre.

Mais il y a toutes les « attractions » au seuil desquelles il faut bourse délier.

Evidemment ! Mais qui vous oblige à aller partout. M. Meran fait cette très juste comparaison.

Personne, ne pénétrera d'une visite à Lille ou à Bruxelles est ruineuse, parce que les magasins de la rue Nationale ou de la Montagne de la Cour sont pleins de marchandises de toutes sortes et qu'on pourrait vouloir les acheter toutes en un jour.

Quand nous aurons vu le Village Suisse et le Vieux Paris, le Palais de l'Optique et certain du cosmique, l'Alcoolisme au temps des Maures et l'on des spectacles de la rue de Paris, quand nous aurons encore circulé sur le trottoir roulant et trimpé au ciel dans la nacelle, nous saurons, ce me semble, épuisé la coupe des voluptés.

Nous pourrons, certes, consacrer deux ou trois heures et parcourir d'autres endroits. Mais nous pouvons aussi, pour les 50 centimes du prix d'un ticket dont ce nous premener de 10 heures du matin à 10 heures du soir, dans des galeries merveilleuses, visiter cinquante palais, admirer les chefs-d'œuvre de l'art ancien et ceux qui sont épars dans les cinq hectares de peinture et de sculpture qui enrichissent ces murs aux hautes colonnes.

Nous aurons vu le paysage urbain le plus [illegible] le plus noble qui soit sans doute [illegible] Europe, parcouru la cité royale la plus riche et la plus diverse, admiré nos yeux par les visions les plus harmonieuses, les plus chimériques et les plus parfaites aussi nous aurons pu contempler notre époque dans le delirium tremens, les [illegible] dessinés par Lautrec ou le [illegible] du [illegible] les vases de Sèvres et les [illegible] soufflées, les tapisseries des Gobelins, les orfèvreries, les dentelles, les [illegible] du cristal qui sont livrées par la lumière, et les monstrueux canons dont les gueules d'acier crachent la mort.

Et les heures, les heures, se fondent ; [illegible] pendant que trois coups de cloche [illegible] la pièce de 50 centimes nous donne le droit d'aller et de venir dans l'immense village de verre, nous pouvons nous [illegible] comparer, sous la bigarrure des costumes, l'opulence et la grâce orientales des marchands de tunis à la noblesse un peu rude des géants russes, l'archaïsme des [illegible] grands moines, les barbares à [illegible] des colonies et la somptueuse ordonnance des vieux temples du [illegible] et de Madagascar, tout cela parmi la sociabilité [illegible] d'un illumination qui cerle de toutes les [illegible] algériens, bulgare et [illegible] les campagnes [illegible] et embrase la [illegible] pour la changer en un formidable [illegible] d'ammoniaque et d'or !

Et tout cela, pour une ridicule petite pièce de dix sous, vous pouvez revenir, et si vous voulez tout voir de ce qui est montré gratuitement vous y reviendrez en vingt pendant plusieurs semaines, vous essayer aux [illegible] des [illegible] spa [illegible] aux tableaux et aux meubles du pavillon anglais, à la collection de vêtements [illegible] et aux choses [illegible] entassées dans le palais des [illegible] et aux choses légères et soyeuses des galeries du vêtement, aux navires de guerre et de commerce, aux fourrures de la Russie et ses collections ethniques qui soulèvent le cœur d'émotion, et il y a encore tous les pavillons coloniaux, depuis les Indes anglaises, le Japon et ses œuvres d'art délicieuses, jusqu'aux [illegible] des cases nègres et à la grande [illegible] du Cambodgien, avec sa crypte majestueuse où dorment des dieux gigantesques.

Voilà ce que notre confrère Meran dit aux Belges soupçonneux, et le discours est si vrai et si honnête qu'il nous a paru utile de le répéter à des Français aussi peu informés de ces détails que nous allons consacrer à l'Exposition.

Georges PUCQUET.

L'ÉLECTION DE L'AIN

On sait que M. Pierre Baudin, ministre des travaux publics, posé sa candidature radicale à l'élection législative qui aura lieu, le 1er juillet, dans l'arrondissement de Belley.

Les comités socialistes de la circonscription ont désigné, comme porte-drapeau du parti, le citoyen Eugène Chapot, agriculteur.

Il se présente avec un programme affirmant les trois points fondamentaux du socialisme : 1° La socialisation de tous les moyens de production ; 2° La conquête du pouvoir par le prolétariat organisé en parti de classe ; 3° L'union internationale des travailleurs.

Les comités socialistes de l'arrondissement de Belley adressent aux électeurs, en faveur de la candidature du citoyen Eugène Chapot, un appel dont nous détachons le passage suivant :

Dans le grand accident, créé par la Bourgeoisie, en présence des traîtres et des lâches républicains, faites votre devoir et votez pour le parti socialiste, le seul qui, après avoir fondé la République en fait, est aujourd'hui capable de la féconder et de la défendre.

Vive la République sociale !

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 25 juin. — La séance s'ouvre à 2 h sous la présidence de **M. Mesureur.**

Le Président fait connaître qu'il a reçu de M. le Président du Sénat une proposition de loi votée par le Sénat et relative à la modification de la loi sur la presse.

La proposition de loi est renvoyée à la commission de la presse.

Le projet de loi portant fixation des taux des primes de portation des sucres pour la campagne 1899-1900 est adopté.

LA DÉFENSE DES PORTS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'outillage des ports de guerre et à l'établissement des bassins d'opération de la flotte, particulièrement à la Pallice.

L'ensemble des dispositions présentées par M. Pelletan et adoptées partiellement à la dernière séance, est adopté.

L'article 1er du projet, autorisant une dépense de [illegible] francs pour travaux aux ports militaires, est adopté.

L'article 2 est adopté sans débat.

L'article 3 est également adopté, malgré l'avis de la commission du budget qui en demandait la modification.

UN INCIDENT

Les travaux de Bizerte

M. Mirman propose une disposition additionnelle portant que les travaux du port de Bizerte seront mis en adjudication.

Il se plaint que ce système n'ait pas été suivi jusqu'à présent et que le ministre ne se soit pas expliqué là-dessus.

M. de Lanessan expose qu'en 1898, lorsque la France sonde à créer un port de guerre à Bizerte, on voulut éviter toute réclamation diplomatique.

L'année suivante, à la demande du protectorat, le gouvernement tunisien passa un contrat avec une société pour les travaux du port. C'est dans les mêmes conditions qu'un nouveau contrat fut passé pour l'agrandissement des [illegible]. Plus tard, l'administration de la Marine obtint des concessions considérables de la Compagnie du port.

Pendant ce temps, le gouvernement est absolument lié par les contrats de ces sociétés, ou d'ailleurs, l'avantage de permettre l'exécution de travaux urgents qui n'auraient pas pu être effectués autrement à ce moment-là.

M. Mirman dit que la compagnie du port de Bizerte a été constituée par d'anciens entrepreneurs du Panama, qui se sont accordé des conditions exceptionnellement avantageuses. On leur a livré le port de commerce de Bizerte pendant 50 ans.

L'orateur déclare qu'en tous cas, et c'est l'avis de M. Pelletan, le gouvernement ne peut trouver pour ce qui concerne le port de guerre.

Ailleurs, en matière de travaux publics, l'adjudication est la règle de la loi.

La Chambre va trancher la question et dira si pendant [illegible] ans, nous devons nous soumettre aux conditions onéreuses d'un contrat [illegible] il y a eu quelque complaisance.

M. de Lanessan proteste contre le mot « complaisance ».

M. Charles Bernard. — Il n'a fait que cela au Tonkin.

M. de Lanessan se lève et proteste avec vivacité contre cette nouvelle accusation.

Le débat qui en suit se poursuit, le président invoque la loi sur les complaisances pour des entrepreneurs quelconques.

M. Charles Bernard. — Vous avez été révoqué ! (Bruits).

M. le Président demande aux interrupteurs de ne pas troubler la tranquillité de la discussion.

A la suite qu'il n'a pas entendu les paroles de M. Charles Bernard.

Une voix à l'extrême gauche. — Si vous êtes sourd, allez-vous-en !

M. le Président : Je vous prie de ne pas manquer au respect que vous devez au président.

M. Mirman dit que M. de Lanessan a eu tort de ne pas faire connaître à la commission de la marine cette question tout entière et de la trancher seul dans son cabinet.

M. de Lanessan : Toutes les pièces ont été communiquées à ceux de mes collègues qui l'ont demandé.

M. Mirman termine en demandant que le dossier tout entier soit renvoyé à la commission.

VOTE DU PROJET

Finalement, la Chambre décide que le dossier sera renvoyé à la commission et l'ensemble du projet relatif à la défense des ports de guerre est adopté à mains levées.

L'AUGMENTATION DE LA FLOTTE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à l'augmentation de la flotte.

M. Lockroy dit que le projet tend à la diminution et non à l'augmentation de la flotte.

Le contre-projet de M. Aimond aggrave le projet du gouvernement au lieu de l'améliorer.

Quant à la question de l'artillerie, elle ne peut être traitée à la tribune [illegible] choses que l'étranger en tout [illegible].

L'orateur termine en priant instamment la Chambre de ne pas accepter le projet du gouvernement.

La suite de la discussion est renvoyée à une date ultérieure.

Sur la demande de **M. Cadenat**, le projet de loi relatif à son département est mis à l'ordre du jour, malgré l'opposition nationaliste.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à demain.

La GUERRE en CHINE

GRAVE SITUATION A TIEN-TSIN

4,000 hommes de secours

Paris, 25 juin. — L'[illegible] publie la note suivante :

Les derniers renseignements, venus de bonne source, représentent la situation des Européens à Tien-Tsin comme extrêmement critique.

Cette dépêche, considérée comme émanant du ministère des Affaires étrangères, a une grande émotion dans les milieux officiels et de nature à préparer l'opinion à de très graves nouvelles.

On annonce que les canons du [illegible] seraient les boxers pour bombarder Tien-Tsin auraient été saisis sur l'ordre du vice-roi.

Cette affirmation se retrouve dans plusieurs autres dépêches [illegible] qui paraît avoir pour but unique de disculper le gouvernement et les troupes régulières chinoises qui, on le sait, prennent part au bombardement de la ville.

Un télégramme confirme que les soldats du [illegible] de marine américaine du major Waller, accompagnés de quatre cents [illegible], n'ont pu rompre le cordon d'investissement de Tien-Tsin.

Ajoutons que l'amiral russe Hildebrand a été [illegible] à une colonne de 4000 hommes, dont la moitié environ [illegible] composant de Japonais pour porter secours aux Européens à Tien-Tsin.

D'autre part, on télégraphie de Shanghaï :

« Dans une embuscade, près de Tien-Tsin le 21, quatre hommes de la colonne du major Waller ont été tués et sept ont été blessés.

« Une force de [illegible] hommes va chercher de nouveau à délivrer Tien-Tsin aujourd'hui. »

Le croiseur allemand [illegible] est arrivé ici ce matin, venant de [illegible]. Il apporte la nouvelle que les [illegible] ont été dans l'impossibilité de [illegible] Tien-Tsin. On compte beaucoup sur les apports pour contribuer du reste à [illegible] de l'ordre. Les pertes totales des troupes internationales dans l'engagement de vendredi se seraient de 300 hommes.

D'après une lettre d'un fonctionnaire des douanes chinoises, [illegible] le général international, qui commande l'amiral Seymour, aurait subi une défaite sérieuse.

Le bruit court [illegible] les troupes alliées ont abandonné le fort de [illegible] et en [illegible] toutes les troupes [illegible] Tien-Tsin.

Les légations de Pékin incendiées

Le correspondant du [illegible] à Shanghaï a télégraphié :

« Je tiens d'un marchand chinois arrivant de Pékin qu'il a été informé que les légations avaient été [illegible], sauf celles de la Grande-Bretagne, de l'Autriche et de la Belgique.

« Jusqu'à ce jour, un seul étranger, un Japonais, avait été tué.

« Le même correspondant se dit informé, par un mandarin, qu'il a été [illegible] le 19, qu'à cette date, plus de la moitié du quartier nord-ouest de la cité, y compris la

---

FEUILLETON DU 27 JUIN. — N° 3

MONSEIGNEUR

PAR

Paul SAUNIÈRE

PROLOGUE

— Quant à cela, je vous affirme qu'il ne m'en a jamais ouvert la bouche.

— Mais Gabrielle ne vous a-t-elle pas dit ?

— Ma femme n'entend rien à ces sortes d'affaires, répondit évasivement le duc.

— Ce qui signifie clairement que vous ne voulez pas répondre à ma question.

— Je n'éprouve aucun embarras à le faire, mon cher cousin, dit le colonel ; M. de Méricourt est mort — de mort subite, il est vrai — il n'a pas fait de testament, il n'a laissé qu'un héritier, sa fille. Gabrielle a naturellement été mise en possession de la succession de son père ; je ne vois rien dans tout cela que de très-légitime et de très-légal.

— Aussi n'est-ce pas une question de légalité que je soulève, monsieur, mais une simple question de bonne foi.

— Ah ! prenez garde ! fit le duc. Voilà encore un mot malheureux, l'abbé !

— Il est tel que les circonstances me le dictent, cher cousin. Je le retire s'il vous blesse, afin de conserver par devers moi jusqu'au bout le bon droit et la justice ; mais alors dites-moi de quel nom vous appelleriez un homme qui s'emparerait, même légalement, d'un bien qui ne lui appartient à aucun titre.

— Je n'ai pas comme vous, l'esprit de robe, répondit le colonel avec aigreur. Je ne suis pas fait à ces subtilités de langage. Ma devise est : « Dieu et mon droit. » Eh bien ! je prétends avoir agi selon mon droit, en réclamant au nom de Gabrielle le patrimoine de son père.

— Selon votre droit, oui, répliqua le jeune abbé ; selon votre conscience, non.

— Vous n'avez rien à voir avec ma conscience, protesta le duc. Dieu seul a des comptes à me demander et je suis prêt à les lui rendre.

— Est-ce la réponse définitive et catégorique que vous m'avez promise interrogea Savournin.

— Pas encore, répondit l'officier ; mais pour peu que vous vouliez enfin préciser à quoi tendent ces récriminations tardives, soyez certain que je tiendrai ma parole.

— Eh bien ! fit le jeune abbé d'un ton résolu, je préciserai, puisque vous l'exigez, monsieur.

A ces mots, il tira de sa poche une feuille de papier, qu'il déplia sur la table. A côté, il posa un encrier, une plume et, se tournant vers le duc :

— Veuillez prendre connaissance de ce document, dit-il

Le colonel s'approcha, se pencha, et lut à demi-voix :

« Je soussigné, de mon plein gré, et en toute connaissance de cause, déclare renoncer, au nom de ma femme et de mes héritiers, à tous les biens provenant de la succession du feu marquis Gaspard de Méricourt. »

Il releva vivement la tête et se prit à rire.

— Ah ça, l'abbé, dit-il, vous êtes fou ! Est-ce que vous avez espéré sérieusement que je signerais un acte semblable ?

— Oui monsieur, j'ai pensé que vous rendriez enfin hommage à la justice et à la vérité.

Pour toute réponse, le duc prit la feuille de papier et la déchira.

— Jamais ! dit-il...

Il n'eut pas le temps d'achever. Un éclair métallique sillonna les airs, et il s'affaissa sur son fauteuil en poussant un cri rauque.

Evidemment le jeune Savournin de Méricourt s'était préparé depuis longtemps à l'entretien qu'il venait d'avoir et en avait calculé toutes les conséquences.

Il s'attendait sans doute à un refus, puisque, d'avance, il avait sorti du fourreau le poignard dont il s'était muni.

Cependant il espérait probablement aussi que le duc se rendrait à ce qu'il appelait le bon droit et la justice : sans cela il ne l'aurait pas attiré dans cet hôtel et n'aurait pas inutilement provoqué cette explication.

Dès l'instant où le colonel était entré dans le salon, l'abbé avait deviné que son cousin lui était hostile.

En effet l'officier n'avait pas été maître d'un mouvement de contrariété en l'apercevant, lui avait témoigné même de la défiance et l'avait à peine remercié du mal qu'il s'était donné pour chercher à la duchesse un logement digne de son rang et de sa naissance.

Donc le colonel se défiait de son cousin, même quand il se montrait aimable et empressé.

Néanmoins, cette défiance n'allait pas jusqu'à le croire capable d'un crime. Il soupçonnait un piège, mais non pas un guet-apens.

Comment, dans les dispositions d'esprit où la présence de Savournin l'avait jeté, ne se tint-il pas sur ses gardes ? Voilà qui serait inexplicable, si le duc, loyal et courageux officier, qui avait déjà plus de dix années de service et de campagnes, qui depuis longtemps était familiarisé avec le danger, n'avait cru avoir toujours le temps de se mettre sur la défensive.

Le jeune abbé connaissait mieux son cousin. Aussi, quand il avait vu le mari de Gabrielle, non seulement se refuser à tout arrangement mais encore déchirer dédaigneusement l'acte de renonciation que Savournin avait préparé, celui-ci avait tiré de sa poche le poignard dont il était armé et en avait frappé l'officier.

Sa main n'avait pas tremblé. Elle avait frappé juste à l'endroit que son œil avait choisi dès le début de l'entretien.

Le duc avait été frappé au cœur et avait eu bien juste la force de pousser un cri avant d'expirer.

C'est ce que l'abbé appelait « en finir le plus tôt possible. »

Assurément il s'attendait à ce dénoûment tragique, il avait préparé ce meurtre, car il ne se montra pas ému de la catastrophe dont il était l'auteur.

Prudemment il se baissa, ramassa avec beaucoup de soin les fragments du papier que le duc avait lacérés et les brûla à la flamme des bougies qui éclairaient cette scène lugubre. Puis, se penchant sur le cadavre, il prit dans la poche du colonel un portefeuille qui contenait divers papiers, et le fit passer dans la sienne.

— De cette façon, murmura-t-il, on ne saura ni qui il est ni d'où il vient. Il est même fort heureux qu'il ne soit pas venu ici en uniforme, sans quoi il aurait été reconnu dans les vingt-quatre heures.

A ces mots, après s'être assuré que le cœur ne battait plus, et que le colonel était bien mort, il déplia le tapis de table que Bazile avait mis de côté pour dresser son couvert et le jeta sur le cadavre.

Alors il reprit plus vivement que jamais sa promenade fébreuse à travers le salon.

— Maintenant, dit-il à demi-voix, occupons-nous de la mère et de l'enfant.

Il continua de marcher, le bras gauche ramené sur la poitrine, tandis que de la main droite il tourmentait furieusement le bout de son oreille.

Il était fort embarrassé.

— L'enfant.... continua-t-il sur le même ton, je sais bien ce que j'en ferai ; mais la mère... on ne peut pas égorger une femme...

Et, tout en parlant, il jetait sur le tapis de table des regards inquiets, comme s'il avait peur de le voir s'agiter tout à coup.

— Bah ! dit-il encore, la mère... nous verrons.

Enfin il se dirigea vers la porte de la chambre.

— Eh bien, docteur ? demanda-t-il.

— Patience, monseigneur ! Dans un instant tout sera fini, répondit le médecin.

En effet, les cris de Gabrielle étaient devenus plus violents. Le moment suprême approchait.

L'abbé se tint debout contre la porte, attentif au moindre bruit, tout prêt à bondir sur sa proie.

Tout à coup les cris cessèrent.

— Madame, fit le docteur, c'est un garçon.

— Ah ! que mon mari sera content ! dit la jeune femme d'une voix affaiblie.

— N'avez-vous pas une femme auprès de vous ? demanda le médecin.

— Pour le moment, non, docteur, mais j'ai préparé sur ce faut-il tout ce qu'il faut pour habiller mon enfant...

— Je le vois bien madame, mais il me reste à vous donner quelques soins...

— Mon fils, mon fils d'abord ! dit Gabrielle. Je puis attendre maintenant, moi.

Le médecin procéda à la toilette du nouveau-né en homme habitué à rendre ces sortes de services.

Quand il eut terminé, il déposa l'enfant sur un oreiller, au pied du lit, et acheva de délivrer la jeune mère.

Alors, s'approchant de la porte, il cria :

— Vous pouvez entrer à présent.

Le jeune abbé entra.

Gabrielle était étendue sur son lit, très-affaiblie par les souffrances qu'elle avait endurées.

— Ah ! c'est vous, cousin ! dit-elle d'une voix dolente.

— Oui, c'est moi. Je viens d'envoyer mon domestique à la recherche d'une femme qui passera la nuit auprès de vous et qui donnera à votre enfant les soins dont il aura besoin.

— Décidément vous pensez à tout, dit-elle.

Puis, se soulevant légèrement :

— Quelle heure est-il ? demanda-t-elle.

— Huit heures et demie, répondit le médecin.

— Et mon mari n'est pas encore arrivé ? fit-elle un peu étonnée.

— Pas encore, répondit l'abbé.

— C'est singulier, il m'avait semblé